

Décision n° CODEP-DIS-2023-046869 du 23 août 2023 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la décision n° CODEP-DIS-2020-035646 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 août 2020 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-23 et R. 1333-33 à R.1333-36 ;

Vu la décision n° CODEP-DIS-2020-035646 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 août 2020 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon ;

Vu la décision n° 2022-DC-0743 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 octobre 2022 relative aux conditions d'agrément des organismes chargés des prestations mentionnées aux 1°, 2° et 3° du I de l'article R. 1333-36 du code de la santé publique ;

Vu le courrier en date du 25 juillet 2023 de la société EXOBAT informant l'Autorité de sûreté nucléaire du rachat par la société EXOBAT de la société CABINET DIAGONAL (KE) qui possédait l'établissement KAPECO et les documents joints à ce courrier ;

Vu les engagements pris par l'organisme dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau 1 de l'annexe de la décision du 7 août 2020 susvisée est modifié ainsi qu'il suit : les mots : « Cabinet Diagonal » sont remplacés par le mot : « EXOBAT ».

Article 2

La liste de l'ensemble des organismes agréés, habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon, mise à jour après prise en compte de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à EXOBAT et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 23 août 2023,

Signé par

**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur général adjoint**

Pierre BOIS